



## Commune d'HAUTOT-LE-VATOIS

### Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 26 janvier 2026

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le **26 janvier 2026** à 20 H 00 avec comme ordre du jour les points suivants :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 24 novembre 2025
- Demande de subvention pour les travaux d'accessibilité de la salle polyvalente
- Modification du tableau des emplois
- Autorisation budgétaire
- Questions et informations diverses

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent à l'exception de M. Marc ROBERT qui a donné pouvoir à M. Bernard GARDEMBAS. Mme Lydie ADE est nommée secrétaire de séance.

1. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 24 novembre 2025.
2. Mme Céline DUFOUR présente au Conseil municipal l'analyse des offres des trois entreprises sollicitées pour la mise en conformité de l'accessibilité des sanitaires de la salle polyvalente. Suivant l'avis de la commission travaux, le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise EIRL BRET BENOIT et autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Préfecture (DETR), du Département et de la Communauté de communes Yvetot-Normandie.

3. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide de modifier le tableau des emplois comme suit : emploi administratif transformation du poste d'agent administratif principal en poste d'adjoint administratif.
4. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, en attendant le vote du budget primitif 2026, d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite de 25 % des dépenses constatées en 2025.

#### Questions diverses

- Monsieur le Maire présente le rapport sur la performance énergétique des bâtiments communaux (mairie et salle polyvalente) réalisé par le SDE76. Pour la mairie, il est préconisé de remplacer l'éclairage par des lampes à technologie LED, l'installation d'une VMC ainsi que la pose d'une régulation pour le chauffage. Le coût de ces améliorations est estimé à 3 500 € avec une économie financière annuelle de 670 € soit un retour sur investissement d'environ 5 années. En ce qui concerne la salle polyvalente, compte tenu de son utilisation modérée, il est préconisé de remplacer l'éclairage par des lampes à technologie LED et l'installation d'une VMC. Le coût de ces améliorations est estimé à 3 500 € avec une économie financière annuelle de 350 € soit un retour sur investissement d'environ 9 années.
- Mme Céline DUFOUR présente les propositions de la commission travaux pour les aménagements nécessaires à la sécurisation de la traversée du village. Elles serviront de cahier des charges pour le recrutement d'un maître d'œuvre.

#### Informations diverses

- M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une commission de sécurité s'est réunie le 20 janvier dans la salle polyvalente. Un avis favorable va être donné à la poursuite de son exploitation.
- Prochaine réunion du Conseil municipal :
  - 9 mars pour l'adoption du compte financier unique.
  - 20 mars pour l'installation du nouvel exécutif communal.

Pour mieux vous informer, la commune met à votre disposition son site internet : <https://www.hautot-le-vatois.fr/>. Vous y trouverez des articles sur l'actualité de notre village et des informations pratiques : urbanisme, gestion des déchets, salle polyvalente, etc. mais aussi d'autres informations pour mieux connaître votre

village comme son histoire et son patrimoine. Depuis le dernier compte-rendu les articles suivant y ont été ajoutés : **marché de Noël, goûter des anciens, sortie patinoire, cérémonie des vœux**. Ces articles sont agrémentés de photos.

Pour rappel, la commune dispose de l'application **PanneauPocket**. Celle-ci très facile à télécharger sur un smartphone (un guide est disponible sur le site internet de la commune), permet d'être informé en temps réel des évènements survenant dans la commune et des alertes (coupure d'eau, alerte météo, animation, manifestation, animal égaré, etc.).